



- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 26 septembre 2022  
Séance du 19 septembre 2022

## 14 Budget Principal - Débet affaire Marc STELIGA

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMEN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BROCHOT, Mmes ALKAYA, FAZAL, M. AKABLI, Mmes SAVAS, LAMBRE.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MEUNIER, MM MARTIN, BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, MM KHOULA, N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUSTI, Mme PEREZ, MM EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, Mme JACQUEMART, M. KA, Mme M'BAYE, M. NACHITE, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. DEME	Pouvoir à :	Mme LEHNER
M. LEMAIRE	Pouvoir à :	Mme FAZAL
Mme TALL	Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
Mme HAMADOUCHE	Pouvoir à :	M. AKABLI
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	Mme DUHIN
Mme SENET	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. NACHITE

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. LUCAS	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- **Date de la convocation et d'affichage le : 20/09/2022**

- **Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 27 SEP. 2022**

- **Délibération mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 04 OCT. 2022**

- **Rapport de présentation :**

Madame Sophie LEHNER, maire-adjointe, expose :

Par délibération n°6 du conseil municipal en date du 27 juin 2022, la Ville a approuvé l'admission en non-valeur de la créance de monsieur Marc STELIGA. Toutefois, la nature comptable de la créance est erronée. Il convient d'abroger partiellement la délibération n°6 du conseil municipal du 27 juin 2022.

Monsieur le Trésorier principal de Creil a contacté le service financier de la Ville de Creil, concernant l'arrêté de débet n°201-838-AD du 16 octobre 2014, aux termes duquel monsieur Marc STELIGA a été constitué débiteur en sa qualité de régisseur du domaine public de Creil envers la Ville de la somme de 14 042,52 €.

Le comptable n'ayant pris aucun titre en charge, cette dépense sera imputée au crédit prévu à cet effet au budget de la ville sur le compte 020-6718-AA.

Vous êtes appelés à voter.



Envoyé en préfecture le 04/10/2022  
Reçu en préfecture le 04/10/2022  
Affiché le 27/09/2022  
ID : 060-216001743-20220926-DLRG220926014-DE

■ Le conseil municipal :  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12, L2122-22, L2121-29, L2121-31, L2333-8, L2333-9, L2333-10 et L2333-12, L2541-12-9,  
Vu la délibération n°6 du conseil municipal en date du 27 juin 2022,  
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 19 septembre 2022,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :  
Votants : 38                      Pour : 38                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :  
**Article 1<sup>er</sup>** : d'abroger partiellement la délibération n°6 du conseil municipal du 27 juin 2022 et de la remplacer par la présente.

**Article 2** : d'approuver le débet de monsieur Marc STELIGA pour un montant de 14 042,52 €.

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet dans le budget de la Ville, compte 020-6718-AA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr)

Date d'affichage : **27 SEP. 2022**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Jessica ELONGUERT

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **04 OCT. 2022**  
et publication ou notification le **04 OCT. 2022**  
affiché le **27 SEP. 2022**  
CREIL, le **04 OCT. 2022**

  
Maire de Creil  
Président de l'ACSO  


  
La secrétaire de séance  


Pour le Maire et par délégation  
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »  
Corinne FABLET

